Directives concernant les visites d'habitations

Source: Guide sectoriel pour lutter contre la **propagation du COVID-19 au travail** CP323, version 29/4/2020

Les règles suivantes sont applicables à tous types de visites à des habitations, en présence ou non de tiers comme des acheteurs et locataires potentiels. Il s'agit, de manière plus spécifique, d'entretiens de prise de contact, d'estimations, de visites par des fournisseurs (approbateurs, photographe, etc.), d'états des lieux, etc.

Comme la situation est en constante évolution les instructions des autorités compétentes peuvent varier de jour en jour. Il est dès lors impératif de toujours vérifier les mise à jours des informations publiées par des instances telles le Conseil National de Sécurité, SPF ETCS.

POUR LES CANDIDATS-ACHETEURS/LOCATAIRES

- Avant la visite, l'agent aborde avec vous les règles dans le respect desquelles la visite peut être organisée, et les directives nécessaires vous sont remises (liste de vérification et/ou vidéo informative).
- Au début de la visite, l'agent vous rappellera une fois encore les règles de la visite. Ces règles seront, si nécessaire, soumises à votre signature pour acceptation.
- Veillez à toujours respecter la distanciation sociale.
- Les mains ne sont pas serrées.
- Limitez la durée de la visite et contactez éventuellement après celle-ci (par téléphone) l'agent pour en discuter en plus amples détails.
- Ne vous rendez jamais sans rendez-vous à une visite des lieux ou dans l'agence.
- Apportez si possible votre propre masque et portez-le pendant toute la visite.
- Respectez l'horaire communiqué par l'agent. N'arrivez pas en retard et gardez la visite courte et brève.
- Le nombre de visiteurs est limité à maximum 2 consommateurs (si les mesures du gouvernement à ce propos venaient à changer à l'avenir, ce point peut être adapté). Pendant les visites, ne touchez ni portes ni objets, l'agent est celui qui ouvre toutes les portes, fenêtres et/ou armoires.
- Restez chez vous si vous présentez les symptômes suivants : rhume, écoulement nasal, éternuements, maux de gorge, toux légère, température et annulez les rendez-vous. L'agent fixera un rendez-vous à un moment ultérieur.
- Restez chez vous si un des membres de votre ménage a de la fièvre et/ou qouffre d'essoufflement et annulez les rendez-vous.
- Respectez toujours les indications de l'agent.

POUR LES RÉSIDENTS

- Avant la visite, l'agent aborde avec vous les règles dans le respect desquelles la visite peut être organisée, et les directives nécessaires vous sont remises (liste de vérification et/ou vidéo informative).
- Au début de la visite, l'agent vous rappellera une fois encore les règles de la visite. Ces règles seront, si nécessaire, soumises à votre signature pour acceptation.
- Les mains ne sont pas serrées.
- Libérez l'habitation pendant la visite. Si ce n'est pas possible (car vous éprouvez des difficultés à vous déplacer), veillez à toujours respecter la distanciation sociale. Dans ce cas, restez de préférence dans le jardin ou dans une même pièce pendant la visite.
- Les autres personnes (comme le photographe ou la personne en charge de l'état des lieux) qui doivent visiter l'habitation dans le cadre de leur mission sont accompagnées par maximum une autre personne.
- Annulez le rendez-vous avec l'agent ou le professionnel si vous présentez l'un des symptômes suivants : rhume, écoulement nasal, éternuements, maux de gorge, toux légère, température.
- Annulez le rendez-vous avec l'agent ou le professionnel si un membre de votre ménage a de la fièvre et/ou souffre d'essoufflement.
- Respectez toujours les indications de l'agent.